

urbaines, le crédit foncier, le traitement de l'eau et le rajeunissement des collectivités. Afin de préserver et d'augmenter cette précieuse documentation, la Conférence a recommandé la création d'un centre de l'information audiovisuelle. Le Canada s'est offert pour abriter ce centre et pour le financer à ses débuts. Après que l'Assemblée générale eut approuvé à sa trente et unième session la recommandation de la Conférence, le centre en question a été mis sur pied en collaboration avec le tout nouveau centre des établissements humains à l'Université de la Colombie-Britannique.

L'année 1976 aura aussi été celle de la *Conférence mondiale tripartite sur l'emploi*, la répartition du revenu, le progrès social et la division internationale du travail, tenue à Genève du 4 au 17 juin sous l'égide de l'Organisation internationale du travail, dans le cadre de l'instauration d'un « nouvel ordre économique international ». Le Canada y était représenté par une délégation présidée par le ministre du Travail, M. John Munro, et composée de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, de députés et de représentants patronaux et syndicaux. Dans sa déclaration finale, la Conférence a présenté une formule de développement qui insiste sur la satisfaction des besoins fondamentaux de tous les peuples, souligne l'importance de l'interdépendance des peuples dans la réalisation de cet objectif et conclut à la nécessité d'un taux de croissance élevé pour réduire le chômage.

Contributions financières du Canada à l'Organisation des Nations Unies

En 1976, la trente et unième session de l'Assemblée générale a approuvé des propositions de dépenses supplémentaires de l'ordre de 38 millions de dollars, portant ainsi à un total de \$783 932 000 le budget biennal de 1976-1977. Ces crédits serviront à financer les programmes économiques, sociaux et humanitaires de l'ONU et couvriront les salaires versés au personnel, les frais d'administration et la publication des imprimés de l'Organisation. Les dépenses de l'ONU sont réparties entre les États membres suivant un barème de quotes-parts compliqué et basé principalement sur le

revenu national. Un nouveau barème vient cependant d'être établi, et la quote-part du Canada est maintenant fixée à 2,96 p. cent du budget ordinaire, ce qui représente pour lui une légère réduction par rapport à son ancien taux de cotisation : c'est ainsi qu'en 1977, le Canada versera un montant de \$9 925 904, soit la neuvième de toutes les contributions par ordre d'importance. Certains États ont vu leur quote-part augmenter considérablement, en particulier ceux qui ont profité ces dernières années du formidable transfert de ressources financières engendré par la hausse des prix du pétrole. Les États membres doivent également contribuer au budget des institutions spécialisées de l'ONU dont ils font partie; pour le Canada, les dépenses à ce titre se sont élevées à environ 16 millions de dollars en 1976.

Les contributions canadiennes au maintien de la paix couvrent surtout les dépenses en sus de ce qu'il en coûterait pour entretenir au Canada même les forces qui y participent. Pour l'UNFICYP, on estime que le Canada a dépensé au total 10 millions de dollars en 1975-1976, dont 1,93 million n'est pas remboursable parce qu'imputable uniquement à la présence de 515 militaires canadiens à Chypre, plus un montant de \$800 000 de frais de transport aérien, qui seront cependant remboursés par l'ONU. Au Moyen-Orient, près de 1 100 Canadiens servent dans la FUNU II et la FNUOD; à un coût annuel total de 13 millions de dollars (soldes et allocations comprises), dont 7 millions sont réclamables chaque année auprès de l'ONU. Le Canada acquitte sa part des dépenses totales des forces de maintien de la paix selon une formule spéciale, ce qui lui a coûté 4,6 millions de dollars en 1975-1976.

Les contributions volontaires, destinées principalement aux activités d'aide au développement par opposition aux dépenses du budget ordinaire, représentent une portion beaucoup plus considérable de la contribution financière du Canada à l'Organisation des Nations Unies : elles se sont élevées à 140 millions de dollars en 1976. Dans la répartition de ce montant, le Canada a accordé la priorité